

personnelles. Si la société bénéficiaire réussit à conclure le marché souhaité, elle doit rembourser le montant reçu. Dans le cas contraire, elle n'a pas à rembourser.

Projets de promotion

17.2.8

Le Programme des foires et missions commerciales a été créé pour promouvoir l'exportation de produits et services canadiens. Il comporte des activités de promotion destinées à répondre à des exigences particulières et comprend notamment les foires commerciales à l'étranger, les missions commerciales, la promotion en magasin, les expositions itinérantes d'échantillons, le programme d'accueil des délégués commerciaux et des acheteurs, les programmes de formation axés sur l'exportation et, dans le cadre des programmes d'expansion des exportations, les stimulants en vue de la participation aux foires commerciales à l'étranger et de l'accueil d'acheteurs étrangers.

Programme d'aide à la création de modes

17.2.9

Mode/Canada, organisme constitué dont les membres sont des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et d'associations importantes de l'industrie canadienne de la mode, administre ce programme. La partie du programme intéressant les dessinateurs offre aux étudiants en création de modes et aux dessinateurs de modes établis la chance de se perfectionner. La partie concernant la promotion de la mode et des dessinateurs de modes s'occupe de faire de la publicité pour les créations canadiennes afin d'intéresser les acheteurs canadiens et étrangers et de promouvoir la reconnaissance des dessinateurs canadiens.

Aide provinciale aux industries manufacturières

17.3

Terre-Neuve

17.3.1

Le ministère du Développement industriel de Terre-Neuve aide les futures industries dans le choix de l'emplacement de l'usine, la préparation des études de faisabilité et la détermination des coûts des matières brutes, du transport et de la main-d'œuvre, ainsi que diverses autres données d'ordre économique. De plus, le ministère assure la liaison entre les secteurs public et privé.

Une aide financière peut être accordée par la Société de développement de Terre-Neuve et du Labrador, sous la forme de prêts nantis par les titres offerts par la future entreprise, ou l'acquisition et la détention d'actions ou autres titres d'une compagnie sous réserve du droit de l'entreprise de racheter ces actions. La Société fournit également des services de consultation en matière de gestion.

Le gouvernement peut consentir une aide financière directe fondée sur les résultats des analyses de rentabilité. Les bâtiments et le terrain peuvent être obtenus à des conditions avantageuses. Des établissements de formation industrielle offrent des cours spécialisés pour répondre aux besoins de l'industrie qui vient s'implanter.

Île-du-Prince-Édouard

17.3.2

L'aide provinciale aux entreprises manufacturières et de transformation est accordée par l'entremise de l'*Industrial Enterprises Inc. (IEI)*, société de la Couronne autonome gérée par un conseil d'administration indépendant composé d'hommes d'affaires. L'IEI fournit une aide financière aux industries manufacturières et de transformation nouvelles et existantes. Elle détermine les possibilités d'implantation d'une industrie, effectue des études de faisabilité et fournit des services de gestion en matière d'ingénierie industrielle, de commercialisation et de finance.

La société met à la disposition de l'industrie des capitaux sous forme de prêts, de fonds de roulement et de participation au capital-actions. Elle construit et loue des bâtiments pourvus de tous les services, offre du matériel en location, entretient des propriétés industrielles et exploite des parcs industriels à Charlottetown et à Summerside. Ces parcs contiennent des terrains viabilisés de dimensions diverses, destinés à être vendus aux entreprises manufacturières et de transformation pour l'aménagement d'entrepôts et d'entreprises de services essentiels. Du financement à long terme est offert à des taux d'intérêt avantageux.